

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
qualification**

A.Gt. 16-05-2024

M.B. 21-06-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, l'article 8, §2 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, l'article 8 ;

Vu la proposition du Conseil d'administration du Fonds de la Recherche scientifique du 29 mars 2024 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés, pour une durée de trois années, comme membres de la Commission de qualification compétente :

1^o en qualité de personnalités scientifiques extérieures aux institutions visées à l'article 1^{er} du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques :

a) effectif : Mme Murielle BOCHUD ; suppléant : M. Fred PACCAUD ;

b) effectif : Mme Bilkis VISSANDJEE ; suppléante : Mme Mathilde TOUVIER ;

c) effectif : Mme Caroline MEJEAN ; suppléante : Mme Sylvie BASTUJIGARIN ;

2^o en qualité de personnel académique des institutions universitaires énumérées à l'article 1^{er}, 2^o, du décret précité :

a) M. Jean-Christophe GOFFARD ;

b) Mme Sophie THUNUS ;

c) M. Olivier BRUYERE ;

3^o en qualité de personnel scientifique définitif des institutions universitaires énumérées à l'article 1^{er}, 2^o, du décret précité ou mandataires du Fonds de la Recherche scientifique :

a) effectif : M. Wels JACQUES ; suppléant : M. Simon DELLICOUR ;

b) effectif : Mme Françoise VAN BAMBEKE ; suppléant : M. Olivier LUMINET ;

c) effectif : M. Vincenzo VERARDI.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

Bruxelles, le 16 mai 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et
de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des
Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de
la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX